

4.13 Question de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Mise en demeure adressée par la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA)»

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, la presse a révélé un scandale de plus vous concernant: une mise en demeure de la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) qui réclame le versement d'une subvention de 130 960 euros. Peut-être ne vous en rendez-vous pas compte, mais sans cette subvention, la LBFA est aujourd'hui dans une situation financière critique avec des emplois menacés et l'impossibilité de mener à bien ses missions, pourtant essentielles. De surcroît, cette mise en demeure est révélatrice d'un climat de méfiance régnant entre vous et le secteur sportif. Pourtant, vous vous étiez engagée à rétablir la sérénité. C'est raté!

Je vais vous poser des questions très précises et j'attends de votre part des réponses qui le sont tout autant. Quelle est votre réaction face à cette mise en demeure? Pourquoi le montant réclamé n'est-il toujours pas versé? À quelle date avez-vous demandé une analyse de la justification de ces subventions à la LBFA? Votre administration vous a-t-elle remis un avis sur ce sujet? Si oui, à quelle date? Quel est le contenu de cet avis? Enfin, à quelle date précise allez-vous enfin débloquer cette subvention?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, à ce jour, mon cabinet n'a reçu aucune mise en demeure de la part de la LBFA. J'ai eu l'occasion

de débattre de cette question avec le M. Witsel, qui connaît très bien le dossier. En 2025, une subvention de 1,6 million d'euros a été versée à la LBFA.

Cependant, un solde d'environ 144 000 euros n'a pas été versé parce qu'il nous a été rapporté que des primes de loyauté avaient été versées à certains athlètes pour qu'ils signent le fameux code de conduite controversé. Nous avons voulu vérifier que les primes liées à ce code de conduite, que certains athlètes avaient en quelque sorte été forcés de signer, n'avaient pas été versées en utilisant une subvention publique. Cette semaine, les membres de mon cabinet ont reçu les représentants de la LBFA. Nous allons maintenant procéder à la régularisation de ce versement, moyennant certaines conditions. En effet, nous souhaitons qu'un code de conduite soit élaboré afin de protéger les athlètes. C'est ma mission première.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, une mise en demeure a bien eu lieu. La mise en demeure de la ministre des Sports par une fédération sportive n'est pas un acte administratif anodin. C'est révélateur d'une relation profondément dégradée et d'une mauvaise gestion. Vous pouvez tourner la tête. Vous invoquez toujours un contrôle, mais à partir du moment où ce dernier met en péril les emplois et le soutien aux athlètes, il ne s'agit plus de contrôle, mais d'irresponsabilité.

Vous n'avez toujours pas répondu à mes questions: pourquoi ce contrôle a-t-il mis autant de temps? Quand avez-vous demandé à votre administration de l'effectuer et quand vous a-t-elle répondu? J'exige de la transparence. De semaine en semaine, nous vous posons des questions, mais ne recevons jamais de réponse claire. Je vous le dis: je ne lâcherai pas. Puisque le contrôle parlementaire classique ne fonctionne pas avec vous, je demanderai officiellement l'accès au dossier administratif, en application du décret du 14 mars 2019 modifiant le décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration afin de renforcer le rôle de la Commission d'accès aux documents administratifs de la Communauté française.